

*signifié leur sortie du cabinet dans le cas où Riel serait pendu, la sentence eut été commuée.* Aujourd'hui il est trop tard ; les députés ne peuvent que protester pour dégager leur responsabilité, en attendant qu'ils renversent le gouvernement par leur vote unanime.

“ Si, à cette heure, la sentence était commuée, cette commutation, Sir John se la serait laissée arracher au dernier moment par l'attitude menaçante de la députation française ; or, le vieux tory n'est pas homme à se rien laisser arracher. Riel sera pendu ; mais aussi Sir John sera battu, et il mourra dans la disgrâce ; car la province de Québec a toujours tenu la balance du pouvoir et elle la tiendra aussi longtemps qu'elle le voudra. C'est ce que le vieux chef semble avoir oublié en prenant la funeste résolution de livrer Riel au bourreau de Régina, ou plutôt aux mille bourreaux d'Ontario qui demandaient sa mort. Sa sureté de coup-d'œil l'a abandonné cette fois ; une terrible expiation lui est réservée : cette faute lui vaudra la disgrâce contre laquelle il se débat depuis trois longs mois.”

Riel sera vengé ou mieux Québec sera vengé ; vengé par les conservateurs, vengé par les libéraux ; vengé constitutionnellement ; car toute autre vengeance ne le punirait qu'à demi.

Mais si la province de Québec veut être vengée comme elle doit l'être, qu'elle surveille ses ministres qu'elle surveille ses députés ! D'abord qu'elle apprenne que les trois ministres français qui sont censés la représenter à Ottawa ne résigneront pas d'eux-mêmes, qu'ils ne résigneront que s'ils sont absolument forcés de le faire. Et si la province de Québec veut les y forcer, il lui faut veiller de ses deux yeux sur chacun de ses députés.

Nous rougissons vraiment d'être forcé par l'expérience du passé d'écrire les quelques lignes qui doivent faire la conclusion de ce chapitre. Mais l'intérêt de la cause nationale, la tyrannie des circonstances l'exigent et nous les écrivons :

Les ministres ayant failli à leur devoir en ne résignant pas, quand il était encore temps de sauver Riel par cette démarche, se sentent aujourd'hui perdu irrémédiablement ; ils comprennent qu'en ce moment leur tardive démission ne saurait les racheter qu'à demi.

Ils ne résigneront donc pas ; au contraire ils joueront du bâton ; ils tenteront tout pour baïllonner une aussi grande partie de la députation de la province de Québec qu'il leur sera possible de circonvenir. Pour cela ils ne reculeront peut-être même pas devant la corruption ; Sir John, les Anglais leur fourniront tout l'argent, les faveurs dont ils auront besoin pour sauver l'administration du naufrage, en d'autres termes pour consommer la honte de la province de Québec.

Mais, si, à Dieu ne plaise, une telle ignominie nous était réservée, électeurs de la province de Québec comptez-les bien les indignes représentants du peuple qui oseraient à votre face voter pour conserver, encore quelques temps, le pouvoir à d'aussi méprisables